

Créer une entreprise entre amis

Description

Il n'est pas rare que plusieurs personnes souhaitent créer une entreprise entre amis. En effet, ce projet peut naturellement intervenir au cours d'une discussion.

Toutefois, la [création d'une société](#) dans ces conditions présente à la fois des avantages et des inconvénients. Il est donc indispensable de prendre certaines précautions.

En revanche, les formalités de création pour ces entrepreneurs restent identiques à celles de toute société.

[Créer mon entreprise en ligne](#)

Quels sont les avantages de créer une entreprise entre amis ?

Nombreux sont les entrepreneurs qui aimeraient se lancer avec des amis. En effet, [créer son entreprise](#) avec des **personnes avec qui l'on partage des liens** peut présenter différents avantages, parmi lesquels :

- Bien connaître ses associés ;
- Partager une vision commune ;
- Profiter d'une relation de confiance ;
- Partager les risques ;
- Augmenter la capacité financière de l'entreprise.

En effet, le fait de connaître ses associés est sans doute le principal avantage de se lancer avec des amis. Vous connaissez leur personnalité, leurs domaines de prédilection, leurs qualités et leurs défauts. Par conséquent, vous êtes en mesure de **composer une équipe d'associés dont l'association reposera sur la complémentarité.**

Par ailleurs, les amitiés reposent généralement sur des valeurs et une vision communes. Il s'agit d'un véritable avantage en matière d'entrepreneuriat, notamment pour les réunions d'assemblées générales ordinaires (AGO) ou pour l'[organisation d'une AG extraordinaire](#). Cette proximité entre les associés **peut largement simplifier les prises de décisions**

. Elle participera également à l'évolution rapide de l'entreprise.

En principe, vous pouvez avoir confiance en vos amis. De ce fait, créer une entreprise entre amis vous offre la **possibilité d'échanger librement vos points de vue** et de vous aligner sur les stratégies à adopter. De plus, la volonté de maintenir les liens existants, parfois depuis plusieurs années, poussent à s'investir pleinement dans le projet. Il sera donc plus simple pour vous de travailler avec des personnes que vous appréciez qu'avec des inconnus.

Au-delà de ces avantages pratiques, s'associer permet de **répartir les risques et les responsabilités** liés à la création d'entreprise, mais également de réunir des fonds plus conséquents. Ainsi, les moyens financiers et la fiabilité des différents profils favorisent les prêts bancaires.

Quels sont les risques de créer une entreprise entre amis ?

Nombreuses sont les personnes qui **imaginent un projet commun** mais hésitent à se lancer avec des proches.

En tout état de cause, créer une entreprise entre amis **comporte des risques évidents** tels que :

- Mésententes ;
- Conflits quotidiens ;
- Faible investissement et/ou motivation ;
- Difficultés à se dire les choses ;
- Répartition du capital social et des droits sociaux associés.

Bien que vous partagiez une vision commune sur la vie en général, vos amis et vous pouvez parfaitement **avoir des profils d'entrepreneurs totalement différents**. Par exemple, certains peuvent prendre les choses plus à la légère du fait de leur proximité avec les associés. Or, il est indispensable de faire la part des choses entre la vie personnelle et la vie professionnelle.

En outre, la création d'entreprise entre amis peut mener à des conflits quotidiens tels que les prises de décisions sans consulter les autres, les dépenses réalisées sans avertir, les désaccords sur la fixation du montant des rémunérations, etc... Toutes ces querelles peuvent mener à des soucis qui vont perdurer dans le temps, **l'amitié pouvant accentuer la teneur d'un conflit** et ainsi fragiliser l'entreprise.

Parfois, il existe également un gap entre la motivation démontrée au moment d'envisager le projet et le réel investissement fourni lors de sa concrétisation.

De plus, les amis peuvent être totalement honnêtes et transparents entre eux, ou au contraire **avoir des difficultés à se dire les choses** par crainte de créer des frustrations et des tensions.

Pour finir, la [répartition du capital social](#) de l'entreprise peut poser problème selon qu'elle soit égalitaire ou non. En effet, la **part de chaque associé dans le capital social détermine souvent ses droits** (vote, bénéfices, etc...).

Attention : Il existe également des pièges à éviter quelle que soit la qualité des associés. En effet, l'entrepreneuriat requiert de prendre certaines précautions comme pousser [l'étude de marché avant la création de l'entreprise](#), rédiger un business plan détaillé, choisir la forme juridique la plus adaptée, élaborer une stratégie de communication, etc...

Comment prévenir les conflits entre associés ?

Afin de prévenir les risques liés à la **création d'entreprise entre amis**, pensez à prendre quelques précautions et à vous organiser.

Pour commencer, la rédaction des [statuts de la société](#) doit être réalisée avec minutie. Ce document correspond à l'acte fondateur de la structure. Il vise à **fixer l'organisation et le fonctionnement de la société**, mais aussi à régir les rapports entre associés et les rapports entre les associés et la société.

Par ailleurs, l'un des points essentiels à envisager est la répartition du [capital de l'entreprise](#). En effet, le capital social est réparti en actions ou en parts sociales. La part de chaque associé s'accompagne alors de droits, généralement proportionnels.

Bon à savoir : Les associés peuvent prévoir une répartition des droits autre que proportionnelle à la part de capital social détenue, notamment en SAS.

Il est également primordial de **prévoir les modalités de cession** des parts sociales ou actions. Par exemple, vous pouvez prévoir que les associés soient prioritaires en cas de cession.

Pour finir, vous devez également prévoir une répartition des tâches en fonction des compétences et appétences de chacun. Par exemple, dans le cadre d'un recrutement, tous les associés n'ont pas forcément besoin de faire passer les entretiens. Une **répartition équitable des missions quotidiennes** de chaque associé permet d'éviter les conflits.

À noter : Vous pouvez renforcer les statuts avec la signature d'un [pacte d'associés](#) ou d'actionnaires. Ce contrat a pour objectif d'anticiper les différends qui pourraient naître entre les associés.

Comment créer une entreprise entre amis en 5 étapes ?

Les formalités de création d'une société sont les mêmes, quels que soient les liens qui lient les associés. Créer une entreprise entre amis **n'ajoute pas de démarches spécifiques**.

De manière générale, on peut **résumer la création de société en 5 grandes étapes** :

1. Formalités préalables : ces formalités correspondent, entre autres, à l'étude de marché, à la réalisation du business plan, ou encore à la recherche de fonds. Il s'agit aussi de faire le meilleur choix de forme juridique et de s'informer sur les régimes fiscaux et sociaux disponibles ;
2. Rédaction des statuts : soyez vigilant sur la rédaction de cet acte fondateur. Pour garantir un document complet, vous pouvez les faire rédiger par un professionnel du droit ou par un professionnel habilité ;
3. Constitution et dépôt du capital social : la majorité des formes de sociétés en France peuvent être créées avec un capital social d'1€ seulement. Le capital social est composé des apports en numéraire (argent) et en nature (biens autre que l'argent) ;
4. Publication d'une annonce légale de constitution dans un support habilité : l'annonce légale permet d'avertir les tiers intéressés de l'entrée d'une nouvelle société sur le marché ;
5. Dépôt du dossier de demande d'immatriculation sur le [Guichet unique géré par l'INPI](#) : toutes les demandes d'immatriculation passent par le guichet des

formalités des entreprises, quelle que soit la forme juridique. Le dépôt du dossier se fait exclusivement en ligne.

Zoom : Gagnez du temps en confiant la [création de votre entreprise](#) à LegalPlace ! De la génération des statuts à la demande d'immatriculation, en passant par la publication de l'annonce légale, nos équipes s'occupent de tout à votre place. Pour ce faire, vous n'avez qu'à compléter notre formulaire en ligne et à joindre les pièces justificatives nécessaires. Vous obtiendrez ainsi les documents de votre nouvelle entreprise dans de plus brefs délais.

Quelle forme juridique choisir pour cette société ?

Il n'existe pas de [forme juridique](#) meilleure qu'une autre. En réalité, vous devez **cibler la plus adaptée**.

Pour cela, il est important de prendre en compte la situation patrimoniale et familiale de chacun des associés. Il est également important de **comparer les régimes fiscaux et sociaux applicables** à chaque forme juridique.

Le plus souvent, les associés qui veulent créer une entreprise entre amis optent pour l'une des 2 formes suivantes :

- Société par Actions Simplifiée (SAS) : la SAS est très appréciée pour la grande liberté statutaire qu'elle offre. En effet, les actionnaires profitent d'une grande flexibilité dans l'organisation et le fonctionnement de la société ;
- [Société à Responsabilité Limitée \(SARL\)](#) : très encadrée par le Code de commerce, la SARL est bien moins flexible mais très sécurisée.

À noter : Vous pouvez aussi vous lancer dans la création d'une Société Civile Immobilière (SCI) pour l'acquisition et la gestion de biens immobiliers.

FAQ

Quelle entreprise pour 2 personnes ?

Généralement, les entrepreneurs qui souhaitent se lancer à 2 ou plus optent pour la SAS ou la SARL. Il s'agit des sociétés commerciales les plus répandues en France.

En effet, elles correspondent à la majorité des projets.

Quelle entreprise ouvrir seul ?

Si vous souhaitez vous lancer seul dans l'aventure entrepreneuriale, 3 possibilités s'offrent à vous : 1. la création d'une entreprise individuelle (classique ou soumise au régime de la micro-entreprise) ; 2. la création d'une SASU ; 3. la création d'une EURL.

Comment créer une entreprise à deux ?

La création d'une société peut se résumer en 5 étapes clés, à savoir : la préparation du projet (étude de marché, business plan, etc...), la rédaction des statuts constitutifs, la constitution et le dépôt du capital social, la publication d'une annonce légale de constitution et la demande d'immatriculation auprès de l'administration.